

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2024 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL**

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 5 août 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier, M.Pierre Trudel et M.Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Martin Tassé

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**240098**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification des procès-verbaux de la séance du 8 juillet 2024*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
  - 5.1. *Rapport du maire sur les faits saillants*
  - 5.2. *Nomination d'un maire suppléant*
  - 5.3. *Dépôt du document "Portrait socio-économique" de la municipalité de Brébeuf*
6. *Varia*
7. *Parole aux membres du conseil*
8. *Période de questions*
9. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

**3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024**

**240099**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia  
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

**4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

**240100**

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de juillet 2024 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
  - o les prélèvements no 6425 à 6530 totalisant la somme de 77 895.04\$
  - o aucun chèque
- ainsi que la liste des comptes à payer totalisant 127 463.74\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

#### **5.1. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS**

Le rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier 2023 est déposé conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal. Celui-ci est présenté par le maire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M. Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité via le prochain bulletin municipal.

ADOPTÉE

#### **5.2. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

240101

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Pierre Trudel soit nommé maire suppléant à partir du 1<sup>er</sup> août 2024, en remplacement de M. Pierre Gauthier.

ADOPTÉE

#### **5.3. DÉPÔT DU DOCUMENT "PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE" DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

Le document intitulé "Portrait socio-économique" préparé par la municipalité de Brébeuf est déposé à cette séance. Celui-ci est disponible sur demande au bureau municipal et sera diffusé sur notre site web.

#### **6. VARIA**

#### **7. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

M. le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents.

Les sujets abordés sont les suivants :

- la RIMRO;
- le festival d'été.

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h10 et se termine à 20h35.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M. le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

Les sujets abordés sont les suivants :

- Traitement insectes piqueurs;
- Frein moteur;
- Radar pédagogique;
- Asphalte plage;
- Location court terme.

**240102**

**9. LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M.André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h36.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général